

Article 1 : Identité

- Coordonnées prestataire :
Monsieur Matthieu LECOINTRE « Matt Mez » (SIRET : 798 582 342 00035)
TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI
57 rue d'Armentières
59236 FRELINGHIEN
06-58-11-30-13
bookingmattmezsax@gmail.com
- Coordonnées client :
Nom Prénom / Dénomination sociale
Adresse
Téléphone
Mail

Article 2 : Objet

Le prestataire s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, une représentation aux conditions d'intervention suivantes :

- Représentation saxophone
- Date et horaire de la prestation
- Durée de la prestation
- Lieu de de la prestation

Article 3 : obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à réaliser sa prestation dans les conditions prévues à l'article 2.
Il réalisera la prestation selon sa propre playlist qu'il aura préparé en amont. Aucune demande du client concernant une musique sortant du répertoire ne sera pris en compte par le prestataire.

Article 4 : obligations du client

Le client s'engage à respecter la date de la prestation et à régler la prestation au plus tard le jour de celle-ci prévu à l'article 2

Mise à disposition pour le prestataire : une petite table pour déposer sa valise et son système de micro et ordinateur avec une prise électrique au pied de la table, ainsi qu'une bouteille d'eau.

Article 5 : Tarifs pratiqués

La prestation sera réalisée en fonction du tarif proposé sur le devis

Article 6 : Prix

La prestation s'élève à xxx €

Des arrhes à hauteur de 50 % du montant indiqué ci-dessus sont demandées. Celui-ci permettra au prestataire de bloquer, dès le paiement des arrhes la date de la prestation prévu à l'article 2.

Article 7 : Frais de déplacement et de restauration

Les frais de de placement et de restauration sont compris dans le prix de la prestation.

Article 8 : Assurances

Le client et le prestataire déclarent être couverts contre tous les risques liés à la prestation.

Article 9 : Paiement prestation

La prestation est à régler au plus tard le jour de la prestation prévu à l'article 2.

Si un acompte est demandé, celui-ci est à régler dès réception du présent contrat afin que le prestataire puisse bloquer la date de la prestation prévu à l'article 2

Tout paiement effectué par le client est non remboursable. Si la prestation ne peut se faire pour cas de force majeure, le paiement effectué sera considéré comme un avoir pour une prochaine prestation.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire sera appliquée pour mise en recouvrement pour un montant de 40 €.

Il n'y a pas d'escompte de prévu pour paiement anticipé.

Les modes de règlement suivants sont acceptés : virement, espèces, chèques.

Paiement par chèque au nom de Monsieur Matthieu LECOINTRE ou par
virement
(en y indiquant la référence de la facture)

RIB
CIC

FR76 3002 7170 1300 0204 1880 126
CMCIFRPP

Article 10 : Annulation du contrat

Si le prestataire annule le contrat, il s'engage dans les plus brefs délais à définir une nouvelle date au même tarif

Si le client annule le contrat (sans prévenir dans les 24h avant la date de la prestation), une pénalité à hauteur des frais de gestion, de restauration et de déplacement sera appliquée en fonction des tarifs en vigueur.

Article 11 : Compétence juridique

En cas de litige important sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Lille (59), seulement après avoir épuisé les recours habituels par voies amiables (conciliation, arbitrage,...)

Fait à FRELINGHIEN, le xx/xx/xxxx

Coordonnées + signature client

Matt Mez
Auto-entrepreneur